

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 4 (1943)

Heft: 1

Rubrik: EOV, Mitteilungen des Zentralvorstandes = SFO, communications du
Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EOV, Mitteilungen des Zentralvorstandes

Delegiertenversammlung 1943 am 16. Mai in Biel.

Reservieren Sie diesen Tag dem EOV.!

Umfrage betr. »Sinfonia« als offizielles Verbandsorgan. Es gingen bis 31. Dezember nur 30 Antworten ein, davon 17 für Beibehaltung, 10 für Kündigung, 3 unentschiedene. Wir würden es sehr begrüßen, wenn diesmal alle Sektionen antworteten, damit an der Delegiertenversammlung schon ein klares Bild vorliegt. Wir bitten, noch weitere Entscheide an den Zentralpräsidenten zu richten.

Per 31. Dezember 1942 sind aus dem Verband ausgetreten: Degersheim, Grellingen, Lyß, Rorschach, Sargans und Umgebung.

Jahresbericht, Jahresrechnung und Bibliothekbericht erscheinen in den nächsten Nummern der »Sinfonia«.

Zentralbibliothek. Inhaltsverzeichnisse, d. h. **Besetzungslisten für Musikalienmappen** sind zu 5 Rp. das Stück beim Zentralbibliothekar zu haben.

Musikalienverzeichnis-Nachträge 1939/41 werden den Sektionen mit demjenigen pro 1942 im Laufe des Frühjahrs zugestellt.

Die Bibliotheksvorschriften müssen von den meisten Sektionen konsequenter eingehalten werden. Die Werke müssen in einwandfreiem Zustand, sauber und geflickt, zurückgesandt werden. Zerrissenes und mit Notizen versehenes Material darf nicht zurückgesandt werden. Die retour zu sendenden Werke müssen komplett sein, da fehlende Stimmen vielfach nicht mehr vom Verlag erhältlich sind.

Der Zentralpräsident: G. Huber.

Der Zentralbibliothekar: E. Meisterhans.

SFO, Communications du Comité central

Assemblée des Délégués 1943, le 16 mai, à Bienne.

Veuillez réserver cette journée à la SFO.

Circulaire au sujet de «Sinfonia» comme organe officiel de la SFO. Jusqu'au 31 décembre, nous n'avons reçu que 30 réponses, dont 17 pour la conservation de «Sinfonia»; 10 pour la résiliation et 3 indéciées. Nous aimerions que toutes les sections répondent, afin d'avoir une situation claire, lors de l'assemblée des délégués. Nous prions d'adresser les décisions ultérieures au président central.

En date du 31 décembre 1942, les sections suivantes se sont retirées de notre association: Degersheim, Grellingen, Lyss, Rorschach et Sargans.

Le rapport annuel, ainsi que ceux de la caisse et de la bibliothèque paraîtront dans le prochain numéro de «Sinfonia».

Bibliothèque centrale. Les listes de parties d'orchestre à 5 ct. pièce peuvent être commandées au bibliothécaire central.

Les listes des nouvelles acquisitions 1939/41 seront adressées aux sections dans le courant du printemps, avec celle pour 1942.

Les prescriptions de la bibliothèque centrale devraient être mieux observées par la plupart des sections. La musique doit être retournée en parfait état. Les partitions ou parties d'orchestre déchirées ou portant des notices ne doivent pas être retournées. Les oeuvres retournées doivent être au complet, vu que dans beaucoup de cas, il n'est pas possible de se procurer les parties manquantes.

Le président central: G. Huber.

Le bibliothécaire central: E. Meisterhans.

Notre organe

Avec le présent numéro, notre organe commence la dixième année de son existence: Ce n'est pas sans difficultés qu'il est devenu pour beaucoup de nos sections le messenger bienvenu qui les tient au courant de l'activité des sociétés-soeurs. La «Sinfonia» a encore un autre but: elle voudrait aussi contribuer au perfectionnement musical de ses lecteurs et par cela élever le niveau artistique de nos sections et de leurs membres. Parmi ces derniers, un grand nombre s'intéresse aux questions musicales de toute nature, ainsi qu'aux nouvelles provenant du monde musical. A côté de ces deux rubriques, nous avons celles des «nouvelles des sections» et des «programmes» qui traitent spécialement de notre activité musicale et qui voudraient donner un tableau aussi fidèle que possible de notre activité au point de vue culturel. A ce sujet, nous prions les comités de sections de bien vouloir nous faire parvenir, au moins une fois par année un rapport relatant les faits de la société pendant l'exercice écoulé. Ces rapports seraient certainement d'une grande utilité pour les autres sections. Comme nos amateurs tiennent naturellement à être informés des nouvelles publications musicales, nous avons, comme les autres revues, une rubrique qui les renseigne à ce sujet et, comme littérature et musique sont depuis toujours des soeurs inséparables, nous appelons également l'attention de nos lecteurs sur les publications littéraires de valeur. Cette rubrique n'occupe, comparée à d'autres revues, qu'une place minime dans notre journal et les lecteurs qu'elle n'intéresse pas peuvent la laisser de côté.

Pour l'année prochaine, nous avons en vue des sujets intéressants, lesquels, nous l'espérons, trouveront l'agrément de nos lecteurs. Nous examinerons volontiers les propositions qui nous seront faites, quant